L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER.—Un joli cottage simple, retiré de la rue, situé rue Kerlerec, No. 142, ayant 5 chambres, cave, pantry, cuisine, galerie devant et sur le côté. S'adresser à Aug. Huard, agent, No. 20 rue Carondelet. 5 nov—2f

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière blanche (française) pas trop jeune, pour une petite famille. Elle doit être bien recommandée. S'adresser au No. 314 St-Charles, coin Clio. 5 nov—3f

ON demande—Une femme posée comme gardienne d'enfant. Elle doit être munie des meilleures recommandations. S'adresser 431 rue Carondelet. 3 nov—4f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Sarah Riger, femme de Povey Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21.552—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5nov—5 9 13

Succession de Mme Martha Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22.342—Division A—Attendu que Mme Joséphine V. Hughes, femme de John Hughes, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Martha Roper décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29oct—29—2 6 nov

Succession de Francisco P. Martinez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22.271.—Division B Attendu que William John Martinez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francisco P. Martinez décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—nov 1.5.

Succession de George Faecher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21.828—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdelina Faecher, tutrice naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—1er 5nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Barbara Glaser, veuve de Adolph Nikoll, vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,367—En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 septembre 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'îlet No 282, borné par les rues Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore, désigné par le No 15 sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds et borné dans le fond par le reste du numéro quinze.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District, dans l'îlet No 323, borné par les rues Franklin, Liberty, Erato et Thalia, désigné par le numéro sept sur un plan de J. H. Pilié, voyer, annexé à un acte passé devant T. L. McCay, notaire, le 20 mars 1841, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—L'acquéreur payera comptant tous les frais de la vente, commissions, avis, ainsi que les taxes de 1887 s'élevant à environ cent trente-six dollars et 24 sous, le reste s'il y en a comptant.

Cette vente se fait sujette à toutes les hypothèques et obligations pesant sur lesdites propriétés; et l'acquéreur en prenant les titres avec les hypothèques et obligations en sus du prix d'adjudication.

Lesdites hypothèques et obligations sont les suivantes:

Registre 155, folio 7… Inscrite, 27 Fév 1885 — L'hypothèque générale résultant d'une contribution … naturelle de la dite veuve Adolphe Nikoll … dits six enfants mineurs pour $… et intérêt, etc.

Registre 155, folio 787 Inscrite, 1 avril 1885 — L'hypothèque générale résultant d'un jugement d'adjudication rendu le 30 mars 1885 et ci-dessus décrite de Trois mille onze piastres et 33 sous, et intérêt etc., etc.

Book 328, folio 161, Inscrite, 24 Fév 1887 — L'hypothèque accordée par la veuve Ad. Nikoll en faveur de Thomas Glaser de Quatre cents dollars avec intérêt par acte passé devant M. T. Ducros notaire, le 23 février 1887 et pesant sur les deux propriétés.

Registre 326, folio … Inscrite, 9 nov. 1885 — Le bénéfice d'hypothèque du vendeur garantie par la veuve Ad. Nikoll en faveur de la succession de Chas. Prager, acte pardevant J. D. Taylor, notaire le 4 novembre 1885 de mille dollars étant le reste dû et l'intérêt portant sur la propriété décrite en second lieu.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5oct—5 7 12 19 26—nov 2 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Magazine entre Philip et Première.

Mme Hannah Moses vs Mme Fanny Meyer, veuve et tutrice et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22.005—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Philip, Constance et Première et étant composé d'une partie des lots désignés par les numéros un deux et trois de l'îlet numéro vingt sur un plan fait par F. J. Rothaas, le huitième jour de février 1837 et annexé à un acte passé pardevant William G. Lewis, ancien notaire en cette ville, le vingt quatrième jour de février 1837. La dite portion de terre mesure trente-sept pieds onze pouces de face à la rue Magasin entre Première et Philip, sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds trois pouces entre lignes parallèles étant la moitié des trois lots la plus près de la rue Philip.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le district et îlet ci-dessus décrits, et mesurant quinze pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le tout conformément au diagramme ou dessin en date du dix-septième jour de juin 1855, dressé par W. T. Thompson, ancien député voyer de la ville et annexé à un acte passé pardevant W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, le neuvième jour de juin 1855, laquelle propriété est une subdivision de la propriété désignée par le numéro neuf dans l'îlet numéro vingt sur un plan de Pilié, ancien voyer, en date du deuxième jour de mars 1824 et déposé à l'étude de C. Pollock ancien notaire en cette ville, étant la portion sur le côté ouest de la rue Première. Etant la même propriété acquise par feu Joseph Gundersheimer de George Smith, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, en date du 31 juillet 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5oct—12 19 20 26—2 5 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme M. H. Randall vs. M. C. Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22.280—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 novembre 1887, à 10 heures et demie A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 241 rue Somat, coin Chestnut, un lot assorti de meubles de maison et autres effets etc. conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 oct—27—1 5 6 nov.

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes.

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884 ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs, sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 209 rue Canal.
18 oct—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

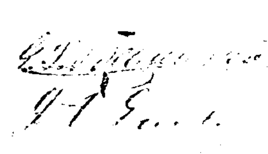

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
3,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN

PAR MATHER & HOMES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20 124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu des terres dans la paroisse Red River.

1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 30, Township 13, Range 8; aussi, le quart sud-est du quart de section sud-ouest 36, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, ayant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.

2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Coushatta, en cet Etat, et connue comme le Paxton Warehouse, qui est situé sur la rue Front.

Aussi, la moitié indivise dans un coffre-fort en fer, un jeu de balance à coton, un dray, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
25oct—25.29—5.12.19.26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic—T. J. Carver & Cie, vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20.124.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, MARDI, 22 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20.124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu:

Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet (ou Apollon) Valence et Cadiz, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chaque 30 pieds de face à l'avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 formant le coin de l'avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
22oct—22 29—nov 5 12 19 22

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage en bois, toit en ardoises, No 58 rue Austerlitz, entre les rues Laurel et Constance.

Succession de Mme Susan A. Cone, décédée, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 3 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 octobre 1887. Dossier No 16.499, pour compte des mineurs Peter et Joséphine Dalman dans la succession de Susan A. Cone, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone, il sera vendu à l'encan:

UN JOLI COTTAGE.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Laurel et Constance ou Live Oak, désigné par la lettre "B" et mesure 40 pieds de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne du côté adjacente à la rue Laurel et une profondeur au fond de 25 pieds 6 pouces et 6 lignes, et une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Constance de 126 pieds puis aux angles vers la rue Laurel, une distance de 1? pieds 5 pouces et 2 lignes et ensuite une seconde profondeur de 30 pieds ou elle rejoint la ligne du fond du lot.

Toutes plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan de Williams & Patton architectes et voyers, qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent **un joli cottage en bois recouvert en ardoises**, ayant 9 ou 10 chambres, galeries devant et sur le côté, hangars, lavoir, poulailler, citerne etc. donnant un loyer de $15 par mois.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, du jour de la vente, incluant hypothèque spéciale avec lien de vendeur assurance et transfert de police, et 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procédures, 10 0/0 payé comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 3

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Stephen Banville vs. ses Créanciers—No 22,403 Division B—Ordre de Cour—Considérant la dite pétition, le tableau et affidavits y annexés qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Stephen Banville soit tenue pardevant Charles Frank notaire, le 3 décembre 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition, que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 nov—3f au 3 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 22,232.—Edward Lilienthal vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lilienthal soit acceptée; qu'une réunion des créanciers au dit insolvable soit convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour, conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné; et qu'Ernest Morel avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 13 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 oct—3f au 16 nov

Succession de Mme Lorenzia Richard, décédée, épouse de Joseph O. Richard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,961.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et ledit administrateur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er nov—1 6 9

Théodore Lilienthal vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20.834—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Théodore Lilienthal, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1nov—1 6 9

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—J. C. Tremoulet vs ses Créanciers—No 22,243—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. C. Tremoulet soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Alphonse Philips, notaire en cette ville, le MERCREDI, 16me jour de novembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Omer Villeré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 14 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier
15 oct—3f au 16nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morin & Vandegriff vs leurs créanciers—No 22.254—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison sociale Morin & Vandegriff, faisant des affaires sous le nom et titre de Morin & Vandegriff domiciliés en cette paroisse et se composant de Iska B. Morin, épouse de Andrew B. Morin et autorisée par son mari, Andrew B. Morin, et Rudolph Vandegriff Glas, soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branck K. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1887.
A. L. TISOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18oct—3f au 19 nov

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm Hillsman vs. ses créanciers—No 22.252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillsman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murray, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, Lne., 17 octobre 1887.
(Signé): A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18 oct—au 19 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 3ème District, Formant le coin des rues France et Dauphine.

Succession de Mme Louisa Koen.

No 22,080—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE., G. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues France, Dauphine, Mandant et Royale. Le dit lot est désigné par le No. 16 sur un plan dressé par Coustor, le 26 avril 1845, et forme le coin des rues France et Dauphine, et mesure en mesure américaine 45 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine et entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 15 22 29—nov 5 12 15

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent de choix et rémunérateurs, aux conditions les plus libérales d'un tiers ou plus comptant,

Dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer.

Le cottage de résidence double, Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

Le cottage de résidence double, Nos. 325 et 325 1/2 rue Jackson.

Le cottage double de choix, propre à bâtir, coin des rues Carondelet et Toledano.

Le cottage double de choix, convenable pour le commerce, coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane.

Le joli cottage double au coin des rues Chippewa et Philip.

Le joli cottage de résidence simple, No. 312 rue Chippewa.

Le cottage de résidence double, Nos. 434 et 434 1/2 rue Annonciation.

La maison de résidence en brique double, à deux étages, Nos. 95 et 97 rue Jackson.

Les deux maisons de résidence avec magasins, Nos. 252 et 254 rue des Remparts, près Bassin. (Un excellent emplacement pour le commerce).

L'élégant cottage de résidence, en bois, No. 40 rue Liberté.

Actions de Compagnie d'assurance de choix.

A l'encan.

Succession de Mme B. E. Dumestre.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans, dossier No 21 799.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile du District paroisse d'Orléans, Division E, daté du 27 septembre 1887, Dossier No 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme B. E. Dumestre à l'encan, il sera vendu:

1° Trois terrains de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Gasquet (ci-devant Jackson), Liberté (ci-devant Trêmé), Commune et Marais, désignés par les Nos Quatre, Cinq et Six et une partie du terrain neuf. Les dits trois terrains mesurent ensemble 72 pieds de façade rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds, dix pouces et cinq lignes.

Les améliorations comprennent un grand cottage élevé de terre, avec corridor au centre et portant le No 40 de la rue Liberté.

2° Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Philips, Soraparu, Chippewa et St Thomas, désignés par les lettres A et B. Le premier de ces terrains A mesure 31 pieds 7 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Philips, et forme le coin des rues Philips et Chippewa.

Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 310 et 310 1/2 rue Chippewa.

Le second terrain B est contigu au premier et mesure 24 pieds 8 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage de résidence portant le No 312 rue Chippewa.

3° Une partie de valeur d'un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa Joséphine et Annonciation désigné par la lettre A. Le dit terrain ou partie de terrain forme le coin des rues Jackson et Chippewa et mesure, au pied américain 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, et façade rue Chippewa de 52 pieds 6 pouces. Le dit terrain ou partie de terrain est un morceau du terrain premièrement désigné par le No 1 du carré No 10 sur un plan de la banlieue Lafayette, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, avec résidence portant les Nos 95 et 97 rue Jackson.

4° Un morceau de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 159 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur plus ou moins, et mesurant, au pied américain 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces (plus ou moins). Le dit morceau de terre est la moitié du lot primitif désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 mars 1824, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, désigné par les Nos 434 et 434 1/2 rue de l'Annonciation.

5° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, désigné par le No 21, le dit lot mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage résidence à double corps de logis. Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

6° Un lot de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le précédent, désigné par le No 22. Le dit lot mesure 34 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis désigné par les lots Nos 325 et 325 1/2 rue Jackson.

7° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Carondelet, Baronne et Louisiana avenue, formant le coin des rues Carondelet et Toledano, mesurant 60 pieds plus ou moins de face à la rue Toledano sur 124 pieds de profondeur et face à la rue Carondelet.

Les améliorations comprennent un cottage double et d'autres édifices servant de magasin, etc.

8° Quatre lots de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par Louisiana avenue et les rues Tchoupitoulas, Chippewa et Toledano, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les dits lots se touchent et mesurent:

Le lot No 1, 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de profondeur dans le fond sur une profondeur et façade sur Louisiana avenue de 87 pieds 1 pouce, et 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 33 pieds 1 pouce sur la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 1, et 104 pieds 3 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces sur la ligne qui la divise du lot No 2 et 112 pieds 8 pouces sur l'autre côté le plus près de la rue Toledano.

Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Tchoupitoulas. Les améliorations comprennent plusieurs petites bâtisses.

9° Le lot No 4 touche aux lots Nos 1, 2 et 3 dans le fond et mesure 34 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à double corps de logis.

Les lots ci-dessus décrits sont subdivisés des lots … aux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.

10° … lots de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Julia, Girod et Basin, désignés comme lots A et B; les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot A mesure 39 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot B mesure 36 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins, conformément à un récent plan fait par Chas. Williams, voyer, en date du 3 octobre 1887, étant subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages sur le lot A, désigné par le No 254 rue des Remparts, et un magasin en bois sur le lot B, désigné par le No 252 rue des Remparts.

Les mesures sont d'après des plans récents de Williams & Patton, voyers, en date d'octobre 1887, et sont toutes plus ou moins au pied américain.

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de l'Association d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Deux actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant, le reste s'il y a, à crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 0/0 et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 comptant seront exigés sur les lieux de l'adjudication pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Joseph De Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 oct—2 8 15 22 29—5 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et sa femme.

Nos. 87 et 89 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny.—Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 447 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 376 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille, à un étage.

No. 503 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Rocheblave.—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

Nos. 345 et 345 1/2 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine, une maison double en bois à un étage.

No. 73 rue Columbus, entre Marais et Villeré, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée ou Peter coin Mandeville.—Un magasin en briques à trois étages, occupée comme résidence et buvette, dépendances en briques.

Nos. 81, 82, 83 et 84 rue Levée ou Peter, magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses en briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington—Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.

Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.

Vingt-cinq actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.

Dix actions du Firemen's Building Association.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignogni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, entre Gravier et Passage Commercial, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux ordres un rendu et signé le 16 septembre 1887, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du Dossier de la dite cour, et l'autre, rendu et signé le 29ème jour de septembre 1887 par le dit Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Hon. H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D actuellement absent sur un congé, dans l'affaire de la succession de Mme Amelia Stiegler née Rippe, femme décédée du dit Charles Stiegler, No 19,509 du Dossier de la dite Cour—

La propriété décrite ci-après et sur les conditions suivantes, à savoir:

Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti, Bienville et Royale, désignés par les Nos. 9 et 10. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: le lot No 9, 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 21 pieds 6 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne, et le lot No 10 mesure 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9 et 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre ligne, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage avec de grandes chambres plâtrées, lieux d'aisance, etc., la bâtisse est convenable pour bureaux, café ou autre objet. Elle est connue par les Nos 87 et 89 Passage de la Bourse.

Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet No 2?6 borné par les rues St Philippe, Derbigny, Roman et Dumaine, désigné par la lettre "A" d'après une esquisse dressée par A. de Armas, voyer, … annexé pour … acte pardevant E. Grima, notaire, le 28 mai 1881 lequel lot forme le coin des rues St Philippe et Derbigny et mesure 20 pieds de face à la rue St Philippe sur 50 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, occupée comme magasin et résidence, galerie, environ 7 chambres, cabinet, lavoir, lieux d'aisance, citerne, etc., et connue par le numéro municipal au coin St Philippe et Derbigny.

3. Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Tonti et Rocheblave, mesurant 58 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Dumaine, 87 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti 87 pieds 5 pouces 1 1/2 ligne de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Rocheblave, et 37 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du fond. Ce lot est composé du lot No 11 et de la moitié adjacente du No 12 sur le plan dressé par L. A. Pilié arpenteur le 25 mai 1848.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages avec façade en briques et toit en ardoises. Il y a un vestibule d'entrée, deux grands salons, quatre chambres à coucher, cabinet, pantry, office, cuisine, balcon sur la façade et sur le côté, cour pavée, lieux d'aisance, citerne, etc. Le lot est désigné par le numéro municipal 437, rue Dumaine.

4. Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet 291, borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre au … vente, savoir:

1° Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No 2, mentionné dans la dite esquisse et composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St Philippe et Dumaine et 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos 1 et 2 de la dite esquisse.

2° Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.

3° Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de la environ 22 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de la 25 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St Philippe, de à 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de la 25 pieds 6 pouces à une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de … du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St-Philippe.

5° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par la lettre "B" d'après une esquisse annexée à l'acte d'achat du dit feu Charles Stiegler, mesurant, en mesure anglaise, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot "A" et 102 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et faisant partie des lots Nos 130 et 131 de l'îlet No 7 sur un plan dressé par C. A. De Armas, le 17 avril 1832, et déposé au bureau de Joseph Cuvellier, notaire.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec attic, ayant environ huit chambres, magasin pour provisions, lieux d'aisance, office, cuisine, 3 citernes, etc., et connue par le No municipal 503 rue Ste Anne.

6° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 10, d'après un plan tiré par J. et als, le 7 juin 1873 et déposé au bureau de Theo. Buisson, notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 3 pieds 11 1/2 pouces de largeur dans le fond avec améliorations.

Les améliorations comprennent le double corps de logis en bois, toit en ardoise, ayant 8 chambres, cuisine, hangar pour laver au fond, entrée de côté et cour pavée, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par les Nos 145 et 145 1/2 rue Prieur.

7° Un terrain dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 11, d'après un plan ci-dessus mentionné et mesurant, en mesure américaine, 33 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 33 pieds 5 pouces et 3 1/2 lignes de large au fond avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent les résidences doubles en bois à un étage avec toit en ardoises ayant 4 chambres, cuisine, hangar pour laver, lieux d'aisance, citernes de chaque côté avec entrée de côté et cour pavés et connus par les Nos. 147 et 147 1/2 rue Prieur.

8° Un autre lot de terre dans le 2ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 12 du plan ci-dessus, et mesurant au pied américain 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 32 pieds 11 pouces 1 1/2 ligne de profondeur dans le fond, avec les améliorations qui s'y trouvent. Les trois lots ci-dessus, Nos 10, 11 et 12, ont été achetés par le défunt de P. Coussirat par acte passé le 11 octobre 1884 devant J. R. Legier, notaire.

Les améliorations consistent en un joli édifice à double corps de logis, à un étage, avec toit en ardoises; la maison a 4 chambres dans chaque corps de logis, avec cuisines, lieux d'aisance, citerne, hangar à bois, cour pavée, entrée sur le côté, etc., elle est désignée par les numéros municipaux 149 et 149 1/2 rue Prieur.

9° Un terrain dans le Troisième District de cette ville et les améliorations situé dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Kerlerec, St-Antoine et Remparts, mesurant 81 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de large au fond et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Kerlerec et 129 pieds 10 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté d'après un plan dressé par E. Billé, daté le 21 mars 1865 et annexé à un acte d'achat du dit feu Charles Stiegler et les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois à un étage avec attic et toit en ardoises, retiré de la rue, de grandes salles, autres chambres, 4 cabinets, hangar pour le bois et chambre pour les provisions, lieux d'aisance, citernes, cour pavée, etc., connu comme les numéros municipaux 345 et 345 1/2 rue Bourgogne.

10° Un lot ou portion de terre dans le 3me district de cette ville, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 501, borné par les rues Columbus, l'Avenue St-Bernard, les rues Laharpe, Villeré et Marais, d'après une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, sous-voyer, le 19 février 1868, et annexé à l'inventaire de la succession de feu S. Magnéan, pris par A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 29 mai 1878; le dit lot ou portion de terre est désigné par les lettres A et C sur la dite esquisse et mesure, en mesure américaine, 19 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Columbus sur 142 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de profondeur sur le côté vers la rue Marais, 86 pieds 2 pouces de profondeur plus ou moins sur la ligne du côté vers la rue Villeré; la dite ligne se formant de façon qu'à cette profondeur le dit lot n'a que 3 pieds 8 pouces de large, le dit lot ouvre sur une ligne courant vers la rue Villeré, mesurant 51 pieds 9 pouces sur une ligne courant vers l'avenue St-Bernard, mesurant 55 pieds et 1 pouce, ensuite sur une ligne courant vers la rue Marais mesurant 32 pieds 2 pouces plus ou moins ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, 3 chambres, cabinet, hangar pour le bois, lieux d'aisance, citerne en brique, entrée de côté pavée, &c., connue sur le No. municipal, 73 rue Columbus.

11° Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler), en date du 17 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:

1° Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar-room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

2° Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en brique à deux étages, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

3° Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house,) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

4° Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.

5° Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

12° Un terrain dans le Troisième District dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Washington, Bourgogne et Lafayette, faisant partie du lot désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté le 11 mai 1859, et déposé comme plan No 304 au bureau de T. Guyol, notaire; le dit lot forme le coin des rues Dauphine et Poète ou Washington, et mesure 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 118 pieds de profondeur et face à la rue Washington, mesure américaine, comprenant actuellement la portion de terre formant le coin des rues Dauphine et Washington avec la résidence en bois à deux étages qui y trouve.

13° La portion de fond du dit lot No 1 avec le cottage en bois à un étage qui s'y trouve, mesurant 33 pieds 3 pouces de face à la rue Washington sur 29 pieds 3 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Le dit lot de terre a été acquis par le défunt de Mme F. Stewart, d'après un acte pardevant J. R. Legier, notaire, daté le 17 septembre 1881.

Les améliorations comprennent une jolie et confortable résidence à deux étages avec attic, bureau, cuisine en bas, corridor, salons devant et derrière, environ 7 autres chambres, cabinets, hangars pour le bois et laver, cours pavées, lieux d'aisance, citerne, etc., et connue par le No municipal 351 rue Dauphine.

Les améliorations sur le lot de fond, ou portion du lot 1, comprennent un cottage à un étage, recouvert en ardoises, 3 jolies chambres, lieux d'aisance, citerne, cour pavée, entrée sur le côté et actuellement occupé par un club, et connu par le No 49 rue Washington.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas voyer et déposés au bureau de John R. Legier, notaire public, 58 rue Royale.

ACTIONS ET STOCKS.

1. Une action du fonds capital de la Bourse aux Produits portant le No 535 d'après le certificat enregistré.
2. Dix sept actions de la compagnie d'assurance du Peuple portant les Nos 547 à 564 inclusivement.
3. Vingt-cinq actions du fonds-capital de la compagnie d'assurance Pelican.
4. Vingt actions du fonds-capital du Mutual Loan & Building Co.
5. Dix actions des Séries "A" du fonds capital du Firemen's Building Association.

Conditions—La propriété mobilière composée d'actions et de stocks, comptant au meilleur et plus fort enchérisseur, et les immeubles ou propriétés foncières au plus fort enchérisseur, une moitié ou plus comptant et le reste en billets garantis par hypothèque avec lien du vendeur portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final des billets et assurées et le prix de l'assurance transférée à la dite succession ou à un autre détenteur des billets et l'acquéreur payera cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédures.

Les actes de vente devront être passés pardevant John R. Legier, notaire, 58 rue Royale, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
1er oct—1 8 15 22 29—nov 5

PARHOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE FLORENCE HOUSE,
COIN DES RUES
CAMP ET SOUTH,
FAISANT FACE
Au Square Lafayette,

A l'encan sur de longs termes,

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu des jugements rendus dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 2 et le 22 septembre 1887, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur suivante, à savoir—

Ce grand Hôtel bien connu, comme "Le Florence House", situé **coin des rues Camp et South**, faisant face au **Square Lafayette**, dans l'îlet borné par les rues **Camp, South, Girod, Ste-Marie**, ou **Church**. Le terrain est composé de trois lots désignés comme Nos 1, 2 et 3 et mesurant comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent chacun, en mesure américaine, 25 pieds, plus ou moins face à la rue South sur 87 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Camp et South. Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue South sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la résidence en briques spacieuse bien finie, à trois étages et demi, avec de grandes verandahs doubles en fer devant et sur le côté. La bâtisse sur l'allée est à quatre étages et verandahs aux trois étages.

La situation de cette propriété, faisant face à la rue du Camp et au Square Lafayette, est une des plus charmantes en ville, et la location presque dans le centre de la ville la rend spécialement désirable pour un hôtel. Cette propriété est actuellement occupée par Mme Edwards, qui a un bail jusqu'au 30 septembre 1888.

Conditions de la vente—Un quart en plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles, telles que frais d'avocat en cas de procédures, assurance des améliorations et transfert de police, etc.; l'acquéreur assumera le paiement, au dessus du montant d'adjudication, de toutes les taxes pour cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.
9 oct—9 15 22 29 nov 5 12

Succession de Lena Hartley, femme décédée de George Schwend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22.340—Division D—Attendu que George Schwend a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lena Hartley, femme décédée de George Schwend, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—nov 2 8

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,603—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William B. Ringrose, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2 6 nov

Successions de John Meller et femme, conjoints.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 18,317 et 9,321—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ad. G. Ricks, exécuteur testamentaire et tuteur testamentaire de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
30 oct—30—2. 6 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Excellente Situation!

Propriétés vagues et améliorées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District.

No 440 rue Magazine, coin Robin. Elégante résidence en briques à deux étages.

No 30 rue Palmyre, entre Derbigny et Roman. Joli Cottage.

Deux terrains vagues rue **Palmyre**, entre **White** et **Broad**.

No 109 rue **Claiborne**, entre **St-Louis et Promenade Carondelet**. Résidence à deux étages.

Six lots ou portion de terre faisant face au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**, avec cottage faisant face à la **Promenade Carondelet**, deux grandes maisons en bois faisant face à la rue **Claiborne**, occupées comme atelier de charpente, et maison en bois au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**.

No 489 rue **Ste Anne**, entre **Dorgenois et Rocheblave**. Maison à double corps de logis.

Rue **Robertson**, entre **Columbus et Kerlerec**, un terrain vague.

Quatorze terrains vagues, bornés par les rues **Bruxelles, Duels, Paris et Industrie.**

Dix actions de la compagnie de Navigation et du Canal Carondelet.

Succession de JOHN McVITTIE.

No 22,125.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la

BOURSE DES ENCANTEURS,
Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley,

en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 octobre 1887 pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. **Une certaine portion de terre** située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 143, bornée par les rues Magazine, Constance, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin, désignée par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, arpenteur, et mesurant, selon le dit croquis, 43 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Magazine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Robin, entre lignes parallèles. Cette portion de terre est composée de tout le lot No 10 et de 14 pieds 11 pouces 4 lignes du lot No 9, d'après un plan de P. C. Boudousquié, architecte, en date du 5 avril 1867, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire de cette ville, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 440 rue Magazine. Cette propriété a été acquise par John McVittie en vertu d'un acte de partage entre lui et John Williamson, exécuté devant James Fahey, notaire, le 10 mai 1876, enregistré dans le livre 109, page 434, ils l'avaient eux-mêmes achetée de la succession de William Chance, Jr., par acte de F. Grima ancien notaire, en date du 22 mai 1867, enregistré dans le livre 93, page 239.

Les améliorations comprennent une belle maison de résidence en briques à deux étages, ornée d'une vérandah en fer et d'une grille en fer sur la devanture. Il y a dans la bâtisse principale un grand salon, une vaste salle à manger avec manteau de cheminée en marbre, 4 chambres à l'étage supérieur et un grand corridor à chaque étage. Aussi une cuisine en briques à deux étages qui y est contiguë contenant 2 chambres en bas et 3 chambres au premier étage, cabinet d'aisance à chaque étage, chambre de bain, gaz partout, hydrant, cour carrelée en partie beau jardin sur le côté, etc. Cette propriété est vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1888 à raison de $90. par mois payable en billets du locataire par trimestre.

2. **Un certain terrain** situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet No 437 borné par les rues Palmyre, Gasquet (ci-devant Jackson), Roman et Derbigny désigné par le No. 30 et le No 32 d'un plan de Jos. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840 déposé en l'étude de L. McKay ancien notaire, lequel terrain mesure plus ou moins, 27 pieds de façade rue Palmyre sur 100 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No 30 de la rue Palmyre. Cette propriété a été achetée par John McVittie de Thomas McCaffrey par acte passé par devant Ad. de Armas, notaire, en date du 28 février 1857, enregistré dans le livre 72 à la page 603.

Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 2 chambres, 2 chambres dans la cuisine, le tout couvert en ardoises, 3 avances, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

3. **Deux lots de terre** situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 390, borné par les rues Palmyre, Banks, White et Broad (anciennement allée Jane), désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet D sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 10 janvier 1867, dont une copie est annexée à un acte de Edouard Barnett ex-notaire, daté le 28 mars 1867 et … à un acte daté le 30 avril 1870, pardevant W. J. Castell ex-notaire.—Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, d'après le dit plan, 25 pieds 7 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur entre lignes parallèles de 103 pieds, le lot No 15 formant le coin des rues Palmyre et White, étant la même propriété achetée par John McVittie à un encan de shérif qui a eu lieu dans l'affaire de la banque Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. W. H. Walters et George Cronan, No 33,157 de l'ex Quatrième Cour du District de la paroisse d'Orléans, ainsi qu'il en appert par l'acte du shérif daté le 4 septembre 1875, enregistré au bureau du greffier dans le livre des actes fol. 279 et 281 enregistré au bureau des aliénations livre 103 fol. 258, et que George Cronan avait acheté de Paul Sarg… d'après un acte de W. J. Castell, ex-notaire, daté le 6 juin 1872, enregistré dans le livre 100 fol. 450.

4. **Un terrain** situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 212, borné par les rues **Claiborne, Derbigny**, la Promenade Carondelet et la rue St. Louis, désigné par le No 7 de l'îlet No 45 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire, conformément à ce plan, le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent connu comme le No 109 rue Claiborne, laquelle propriété a été achetée par John McVittie de la Compagnie d'Assurance Teutonia d'après un acte de Jos. Cohn, ex-notaire, daté le 30 septembre 1880, enregistré dans le livre No 112 fol. 789.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, deux chambres à l'étage inférieur, trois chambres et un cabinet à l'étage supérieur, galerie devant et derrière, une bâtisse à deux étages attenant à la bâtisse principale avec cinq chambres, puits, citerne, chambre à bain, gaz, hangar pour le bois, etc.

5. **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No. 212, borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St-Louis, désigné par le No 8 de l'îlet No. 45 d'après un plan dressé le 1er mai 1840, et déposé au bureau de Thomas McCay, ex-notaire. Conformément au dit plan, le dit lot mesure 2 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, borné d'un côté par le lot No. 7 et de l'autre côté par les lots 9, 10, 11, 12 et une part du lot 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de R. S. Delbear d'après un acte de Jas. Fahey, notaire, daté le 13 novembre 1872, enregistré au bureau des aliénations, livre 100, folio 568.

b. **Un autre lot de terre** d'une forme triangulaire, situé dans le même district et îlet, désigné comme lot No 1 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 31 mars 1858, déposé au bureau de Eusèbe Bouny; lequel lot forme le coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 5 pieds de face à la Promenade Carondelet, 34 pieds 10 pouces de face à la rue Claiborne et 34 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne courant de la Promenade Carondelet à la rue Claiborne. Acquis par Jno McVittie de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un acte de Eusèbe Bouny, notaire, daté le 19 mai 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 76, folio 75.

c. **Trois lots de terre**, situés dans le même district et îlet, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, déposé au bureau de J. R. Beard, notaire: le lot No 9 est adjacent au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 36 pieds 9 pouces 3 lignes de large dans le fond, 55 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et aussi 26 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Claiborne et de 29 pieds sur une ligne courant de la rue Claiborne à la Promenade Carondelet; les lots Nos. 10 et 11 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 55 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété achetée par John McVittie de M. Gernon, d'après un acte par Ad. Boudousquié, daté le 1er mai 1851, enregistré dans le livre 53, folio 605.

d. **Un lot de terre** dans le même district et îlet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds; le dit lot étant le reste de la portion du lot No 12 de l'îlet No 45, borné d'un côté par le lot No 11 et de l'autre côté par le lot No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de Mary A. Leonard et al., d'après un acte de W. J. Castell, notaire, daté le 28 février 1867, enregistré dans le livre 93, folio 93.

Les améliorations sur ces six lots comprennent un cottage avec toit en ardoises, connu par le No 120 **Promenade Carondelet**, ayant à l'étage inférieur deux chambres, chambre et cabinet dans l'attic, une bâtisse à deux étages attachée à la bâtisse principale avec deux chambres à l'étage inférieur et trois chambres à l'étage supérieur, chambre à bain, citerne, lieux d'aisance, etc., une bâtisse en bois à un étage avec trois chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., formant le coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**, et deux grandes bâtisses en bois avec toits en ardoises sur la rue Claiborne, qui servaient comme ateliers de charpente au décédé.

6. **Un certain terrain** situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet No 223, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 197 du carré No 7, sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté du 17 avril 1832, mesurant 27 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 102 pieds 5 pouces 1 1/2 ligne du côté de la rue Dorgenois, sur une ligne qui le sépare du terrain No 136 et de 102 pieds, 4 pouces, 2 lignes du côté de la rue Rocheblave, sur la ligne qui le sépare du terrain No 138. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le No 489 de la rue Ste-Anne, étant la même propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte de A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, une cuisine avec deux chambres, un auvent, lieux d'aisance, citerne, etc.

7. **Un certain terrain vague**, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 620, borné par les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Kerlerec, désigné par le No 5 sur un plan de A. Castaing, daté du 10 août 1849, déposé en l'étude de C. C. Ladeyero, ancien notaire, et mesure 31 pieds 6 lignes de façade rue Robertson, sur 105 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, lequel terrain se compose: 1° du terrain No 85, 2° d'une partie du terrain No 84, et 3° d'une partie du terrain No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de E. Wiltz, par acte pardevant J. S. Cuvellier, notaire, daté du 8 mai 1856, enregistré dans le livre 71, à la page 113.

8. **Quatorze terrains vagues** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 1576 borné par les rues Bruxelles, Duels, Paris et Industrie, désigné par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du carré d'îlet No 21 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, et mesurant d'après un plan de … Pilié, comme suit:

Le terrain No 1 mesure 10 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Bruxelles, 153 pieds 10 pouces et 3 lignes sur une ligne diagonale s'étendant de la rue Bruxelles; 118 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite inférieure le séparant des terrains Nos 6 et 19, et mesurant 110 pieds de profondeur sur une ligne du terrain No 2.

Les terrains 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Bruxelles sur 110 pieds de profondeur; le terrain No 5 formant le coin des rues Bruxelles et Duels.

Les terrains Nos 6, 7 et 8 mesurent, chacun, 33 pieds 4 pouces de façade rue Duels, sur 159 pieds, 11 pouces, 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent, chacun, 32 pieds de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur. Le terrain No 18 forme le coin de l'avenue de Paris et de la rue Industrie, et mesure 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur et de façade rue de l'Industrie; et le terrain No 19 mesure 16 pieds, 8 pouces de façade rue de l'Industrie, 159 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur le côté de l'avenue de Paris, touchant les terrains du No 14 au No 18, 100 pieds au fond sur la ligne touchant aux terrains Nos. 6, 7 et 8; 78 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Bruxelles, touchant au terrain No 1; et 116 pieds 7 pouces 3 lignes sur une ligne diagonale, s'étendant de la rue de l'Industrie à la rue Bruxelles. Propriété achetée par John McVittie, de V. Wiltz, par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

9. 10 actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Conditions.—Pour les actions, comptant; pour les propriétés décrites en troisième et huitième lieux, comptant; pour celles décrites en premier, second quatrième, cinquième, sixième et septième lieux, une moitié ou plus comptant et le reste à un ou à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, billets garantis par hypothèque spéciale et privilège en faveur du vendeur avec la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de saisie et de vente pour obtenir le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées pour la somme à crédit et la police d'assurance transférée, et toutes les clauses usuelles. L'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente sera considérée un défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 oct—22 29—nov 5 12 19 26

Magasin et Maisons de Résidence de valeur

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Coin des rues Baronne et Félicité.

No 221 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Jolie maison de résidence à deux étages, avec mansarde.

No 223 rue Tremé, entre Ursulines et St Philippe—Une maison à un étage.

30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Succession de Mme Vve Victor Cherbonnier, née Marie Thérèse Connand.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,735.

Ernest F. Cherbonnier et al.
—VS—
Camille B. Cherbonnier et al.

No 19,735—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 12 novembre 1887, à midi il sera vendu à l'encan à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place**, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 mars 1887 et en vertu de deux ordres signés le 20 avril 1887, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et Ste-Marie, et formant l'angle des rues Félicité et Baronne. Il mesure 28 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Baronne, 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière sur 120 pieds 4 pouces de profondeur et de façade rue Félicité et 120 pieds 4 pouces du côté opposé.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois au coin des rues Baronne et Félicité, convenable pour magasin; une autre bâtisse adjacente ayant 3 chambres; enfin une troisième bâtisse ayant 4 chambres, citernes, lieux d'aisance, etc. à chaque propriété. Cette propriété est vendue sujette à un bail à Thos McMahon à raison de $20 par mois expirant le 30 septembre 1887.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ursulines, St-Philippe et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 5 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, désignée par le numéro municipal 221 rue Tremé, ayant au rez-de-chaussée corridor, deux chambres, salle à manger et cabinet, même distribution au premier étage et une grande chambre et trois cabinet dans la mansarde, galerie de devant à chaque étage, une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises attenant au corps de logis principal, ayant 4 chambres, cuves, waterworks, lieux d'aisance, cour en briques, etc., etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Tremé, St-Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une maison couverte en ardoises, avec quatre chambres, galerie et cabinet dans le corps principal, une cuisine à deux étages avec quatre chambres, waterworks lieux d'aisance etc., connu par le numéro municipal 223 rue Tremé.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste, s'il y a, en un crédit de un an et doit être représenté par des billets d'acquéreur, garantis par hypothèques et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue; les dits billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final avec les clauses usuelles d'assurance non aliénando et honoraire d'avocat seront fixés à raison de 10 pour cent sur le montant saisi et les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais des acquéreurs.

Aussi,

A la même heure et au même endroit ci-dessus désigné, en vertu et conformément au même jugement et deux ordres ci-dessus décrits et pour le compte de la même affaire, il sera vendu 30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Conditions—Comptant avant transfert.
8 oct—8, 15, 22, 29—nov 5, 12.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,251—E. A. Bernard vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Ernest A. Bernard, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant James J. Woulfe, Esq. notaire en cette ville, le MARDI 1er jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que contre les biens, dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1887.
[Signé] A. L. TISSOT, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
18 octobre—18 au 1er nov

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Terrains dans le Septième District.

Sur les rues Burthe et Deuxième.

Succession de François Xavier Leroy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,122.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs**, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessus, à savoir:

Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro quatre vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues **Carrollton, Deuxième, Jefferson** et **Burthe**, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, voyer, le 3 janvier 1846, et déposé comme plan No 23 sur le livre de plans de G. … Stringer, ex-notaire. Les lots onze et douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue **Burthe** sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue **Deuxième**, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Laquelle propriété a été acquise par le décédé par achat de John Paul Hecker, d'après un acte pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville, le 18 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 894.

Termes et conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5.12.19.26—déc 3.10

Propriété de valeur améliorée,

Rue St. Pierre, entre Tremé et Marais.

Eléonore Dulhom, épouse de Joseph Cavallero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D", maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Tremé, Marais et Orléans, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers payable comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et privilège du vendeur. L'acte de vente passé pardevant M. V. Dean, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. L'acte doit contenir les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'assurance et le transfert de la police et la clause de non aliénando. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 19

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 22,912.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour en date du 6 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque spéciale, privilège du vendeur et contenant toutes les clauses usuelles de garantie, y compris 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour la collection des billets si nécessaire en justice. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs payeront en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1.8.15.22.29—Nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le deuxième district.

Succession de Mme Anna Maria Adelaide Roldera.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A—No 21,969.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 20 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 4… qui est borné par les rues Claiborne, Bienville et Derbigny, mesurant 23 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 105 pieds, le dit lot est désigné par le No. 11 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé à l'étude de D. H. McCoy ancien notaire en cette ville.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Miro, Galvez et Conti, désignés par les Nos. 5 et … dans l'îlet No 2…, et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds, le No 9 formant l'encoignure des rues Bienville et Miro.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 159, qui est borné par les rues Marais, Villeré, Bienville et Douane; le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 34 pieds, 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 60 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans ou un an au gré des acquéreurs, la partie à crédit, s'il y a, portera intérêt à raison de 8 pour cent par an, avec hypothèque spéciale et privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, et les améliorations seront assurées et la police transférée.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais des acquéreurs.
2 oct—2.8.15.22.27—nov 5

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et atelier de charpentier attenant à la bâtisse.

Un grand terrain ayant près de 32 pieds sur 255 sur lequel sont plantés des raisins et autres belles variétés de fruits.

No 775 rue des Remparts, entre Louisa et Clouet.

Succession de Michael Fischer.

No. 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile, pour la paroisse d'Orléans, division C, daté le 4me jour d'octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Louisa et Clouet, mesurant en mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 255 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles—étant la moitié d'un lot de terre désigné par le No … et qui se trouve le plus rapproché de la rue Louisa, d'après un plan dressé par H. Moellhausen, architecte, daté le 31 décembre 1841 et déposé comme plan No 1, livre des plans No 3 au bureau de A. Ducatel, notaire.

Les améliorations sont désignées par le No 775 rue des Remparts et comprennent un cottage en bois à un étage, ayant un atelier de charpentier attenant à la maison. Grande cour avec beaucoup d'ombrage, avec une grande variété d'arbres fruitiers, oranges, figues, raisins, etc.

Conditions—Comptant, dont dix pour cent requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 au dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6,15,22,29—nov 5 12

Dans l'affaire de la propriété de George Roehrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 22,3?6.

Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de, et transférer de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle Orléans, 25 octobre 1887.
26 oct—1 fois par sem pendant 30 jrs.